



---

# DÉPARTEMENT DES MUSIQUES ANCIENNES

---



## Table des matières

Personne de contact.....	3
Formation instrumentale – clavecin, flûte à bec et viole de gambe.....	4
Chant baroque.....	4
Mandoline baroque.....	5
Traverso.....	5
Matières secondaires.....	9
Consort et musique d'ensemble (musique de chambre).....	9
Lecture-déchiffrage - flûte à bec, mandoline baroque, traverso et viole de gambe.....	12
Ensembles (viole de gambe, flûtes historiques).....	13
Ars musica.....	13
Basse continue.....	14

## PERSONNE DE CONTACT

**CHEF DE SECTION ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026**

Mme Anne Galowich ([agalowich@vdl.lu](mailto:agalowich@vdl.lu))

# FORMATION INSTRUMENTALE – CLAVECIN, FLÛTE À BEC ET VIOLE DE GAMBE

## CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : 8 ans révolus avant le 1er septembre (éveil instrumental sous réserve de places disponibles)

Test d'admission : OUI

Conditions d'admission au test d'admission : avoir passé avec succès une FM1 ou FM2 accélérée

Cours obligatoire : formation musicale

Type de cours : individuel

Organisation cours individuel : en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : Mme Anne Galowich, clavecin

M Thomas Kügler, flûte à bec

Mme Lies Wyers, viole de gambe

## CHANT BAROQUE

## CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : 15 ans révolus avant le 1er septembre

Test d'admission : OUI

Cours obligatoire : formation musicale

Diplôme requis : avoir réussi le niveau d'études 3.2 en chant classique ou avoir un niveau équivalent (évalué lors du test d'admission)

Type de cours : individuel

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignant : Mme Véronique Nosbaum

## **MANDOLINE BAROQUE**

### **CONDITIONS D'ADMISSION**

Âge minimum : NON

Test d'admission : OUI

Cours obligatoire : formation musicale

Diplôme requis : avoir obtenu un diplôme du 2<sup>ème</sup> cycle en mandoline classique

Type de cours : individuel

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignant : NN

## **TRAVERSO**

### **CONDITIONS D'ADMISSION**

Âge minimum : NON

Test d'admission : OUI

Cours obligatoire : formation musicale

Diplôme requis : avoir obtenu un diplôme du 1<sup>er</sup> cycle d'un instrument à vent

Type de cours : individuel

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : M Thomas Kügler

## ORGANIGRAMME

**ÉVEIL INSTRUMENTAL** (pour clavecin, flûte à bec et viole de gambe, sous réserve de places disponibles)

Éveil 1

Éveil 2

Éveil 3

**DIVISION INFÉRIEURE – 1<sup>er</sup> CYCLE** (pour tous les instruments, ainsi que chant baroque)

Inférieur 1.1

Inférieur 1.2

Inférieur 2.1

Inférieur 2.2 – **DIPLÔME DU 1<sup>er</sup> CYCLE**



**DIVISION INFÉRIEURE - 2<sup>e</sup> CYCLE**

Inférieur 3.1

Inférieur 3.2 - *Certificat*

Inférieur 4.1

Inférieur 4.2 - **DIPLÔME DU 2<sup>e</sup> CYCLE**

**DIPLÔME DU 2<sup>e</sup> CYCLE**



**DIVISION MOYENNE – 3<sup>e</sup> CYCLE**

Moyen 1.1  
Moyen 1.2 - *Certificat*  
Moyen 2.1

Moyen 2.2- **DIPLÔME DU 3<sup>e</sup> CYCLE**

**DIVISION MOYENNE SPÉCIALISÉE – 3<sup>e</sup> CYCLE**

Moyen spécialisé 1.1  
Moyen spécialisé 1.2 - *Certificat*  
Moyen spécialisé 2.1

Moyen spécialisé 2.2 – **DIPLÔME DU 1<sup>er</sup> PRIX**

**DIPLÔME DU 1<sup>er</sup> PRIX**



**DIVISION SUPÉRIEURE**

Supérieur 1  
Supérieur 2 – **DIPLÔME SUPÉRIEUR**

**DIPLÔME DE CONCERT**

Concert 1  
Concert 2 – **DIPLÔME DE CONCERT**

## Précisions :

- Âge minimum pour l'éveil instrumental :  
éveil instrumental 1 : au moins 5 ans révolus avant le 1<sup>er</sup> septembre  
éveil instrumental 2 : au moins 6 ans révolus avant le 1<sup>er</sup> septembre  
éveil instrumental 3 : au moins 7 ans révolus avant le 1<sup>er</sup> septembre
- Âge minimum pour l'admission en division inférieure : 8 ans révolus avant le 1<sup>er</sup> septembre
- Selon le progrès de l'élève, une année supplémentaire peut être accordée à l'intérieur du 1<sup>er</sup> ou du 2<sup>e</sup> cycle. Toutefois, le nombre total d'années d'études pour les 2 premiers cycles est limité à 9.
- Selon le progrès de l'élève, une année supplémentaire peut être accordée à l'intérieur des divisions moyenne et moyenne spécialisée. Toutefois, le nombre total d'années d'études pour les divisions moyenne ou moyenne spécialisée est limité à 5. Des dispositions spéciales (admission, nombre d'années d'études) sont prévues pour les élèves qui changent de la division moyenne à la division moyenne spécialisée et vice versa.
- Selon le progrès de l'élève, une année supplémentaire peut être accordée à l'intérieur de la division supérieure. Toutefois, le nombre total d'années d'études pour la division supérieure est limité à 3.

# MATIÈRES SECONDAIRES

## CONSORT ET MUSIQUE D'ENSEMBLE (musique de chambre)

### CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : NON

Test d'admission : NON

Diplôme requis : Diplôme du 2<sup>e</sup> cycle en branche instrumentale

Type de cours : cours collectif

Organisation cours collectif : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : Mme Anne Galowich

Mme Lies Wyers

### ORGANIGRAMME

#### DIVISION INFÉRIEURE – 1<sup>er</sup> CYCLE

Inférieur 1

Inférieur 2 – **DIPLÔME DU 1<sup>er</sup> CYCLE**



#### DIVISION INFÉRIEURE - 2<sup>e</sup> CYCLE

Inférieur 3

Inférieur 4 - **DIPLÔME DU 2<sup>e</sup> CYCLE**

**DIPLÔME DU 2<sup>e</sup> CYCLE**



**DIVISION MOYENNE – 3<sup>e</sup> CYCLE**

Moyen 1.1  
Moyen 1.2 - *Certificat*  
Moyen 2.1

Moyen 2.2- **DIPLÔME DU 3<sup>e</sup> CYCLE**

**DIVISION MOYENNE SPÉCIALISÉE – 3<sup>e</sup> CYCLE**

Moyen spécialisé 1.1  
Moyen spécialisé 1.2 - *Certificat*  
Moyen spécialisé 2.1

Moyen spécialisé 2.2 – **DIPLÔME DU 1<sup>er</sup> PRIX**

**DIPLÔME DU 1<sup>er</sup> PRIX**



**DIVISION SUPÉRIEURE**

Supérieur 1

Supérieur 2 – **DIPLÔME SUPÉRIEUR**

**Précisions**

- Selon la progression de l'élève, sur recommandation de l'enseignant et après accord du directeur, une année supplémentaire, peut être accordée à l'intérieur de la division inférieure. Le nombre total d'années d'études pour la division inférieure est limité à 5.
- Selon la progression de l'élève, sur recommandation de l'enseignant et après accord du directeur, peut être accordée à l'intérieur de la division moyenne. Le nombre total d'années d'études pour la division moyenne est limité à cinq.

- L'admission en division moyenne spécialisée est uniquement possible si l'élève est également admis en division moyenne spécialisée de la formation instrumentale.
- Selon la progression de l'élève, sur recommandation de l'enseignant et après accord du directeur, une année supplémentaire, peut être accordée à l'intérieur de la division moyenne spécialisée. Le nombre total d'années d'études pour la division moyenne spécialisée est limité à 5.
- Selon la progression de l'élève, sur recommandation de l'enseignant et après accord du directeur, une année supplémentaire, peut être accordée à l'intérieur de la division supérieure. Le nombre total d'années d'études pour la division supérieure est limité à 3.

# LECTURE-DÉCHIFFRAGE FLÛTE À BEC, MANDOLINE BAROQUE, TRAVERSO et VIOLE DE GAMBE

## CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : NON

Test d'admission : NON

Diplôme requis : diplôme du 2<sup>ème</sup> cycle dans un des instruments ci-dessus

Type de cours : cours individuel

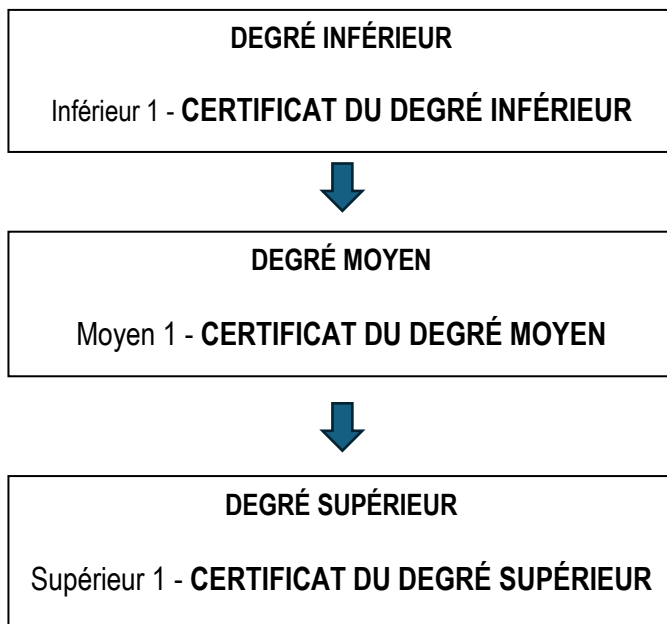
Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : M Thomas Kügler, flûte à bec et traverso

Mme Lies Wyers, viole de gambe

NN, mandoline baroque

## ORGANIGRAMME



## Précisions

- L'admission en degré inférieur n'est possible qu'après l'obtention du diplôme du 2<sup>ème</sup> cycle de la formation instrumentale.
- L'admission en degré moyen est possible qu'après l'obtention de la première mention de la formation instrumentale et du certificat du degré inférieur du cours de lecture-déchiffrage.
- L'admission en degré supérieur est possible qu'après l'obtention du certificat du degré moyen du cours de lecture-déchiffrage.

## **ENSEMBLES (VIOLE DE GAMBE, FLÛTES HISTORIQUES)**

### CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : NON

Test d'admission : NON

Diplôme requis : sur avis de l'enseignant

Type de cours : cours collectif

Organisation cours collectif : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : M Thomas Kügler  
Mme Lies Wyers

## **ARS MUSICA**

### CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : 13 ans révolus avant le 1<sup>er</sup> septembre

Test d'admission : NON

Diplôme requis : Certificat de la division moyenne ou moyenne spécialisée en formation musicale ou sur avis de l'enseignant

Type de cours : cours collectif / hebdomadaire

Enseignants : Mme Lies Wyers

## **BASSE CONTINUE**

### CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : NON

Test d'admission : NON

Diplôme requis : avoir obtenu le diplôme du 1<sup>er</sup> cycle d'un instrument à clavier

Type de cours : cours individuel

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : Mme Anne Galowich

### ORGANIGRAMME

